

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Exécution de l'art. L2121-10
du Code des Collectivités Territoriales)

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE SE RÉUNIRA EN SÉANCE ORDINAIRE

Le JEUDI 06 JUIN 2024 À 18H30
SALLE PANORAMIQUE - HIPPODROME DE LA LOIRE - CORDEMAIS

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES GÉNÉRALES :

- Convention S.E.A.T.E. Ramassage des animaux morts sur la voie publique
- Convention CELTOMANIA
- Convention POLLENIZ
- Définition des zones d'accélération des énergies renouvelables (ENR)
- Droit à la formation des élus
- Rythmes scolaires : semaine de 4 jours
- Changement de nom du camping "Les Salorges"

FINANCES :

- Tarifs de la saison culturelle 2024/2025

RESSOURCES HUMAINES :

- Dérogation aux travaux réglementés en vue d'accueillir des jeunes mineurs âgés d'un moins 15 ans et moins de 18 ans en formation professionnelle
- Recours à l'apprentissage
- Indemnité Forfaitaire Complémentaires pour Elections (IFCE)
- Tableau des effectifs

- Point sur les commissions communales
- Point sur les décisions du Maire
- Point sur les dossiers communautaires
- Questions diverses

Fait à Cordemais, le 30/05/2024

